



WEBINAIRE EN RÉDACTION LÉGISLATIVE

Parrainé par le programme de diplôme post-baccalauréat
en rédaction législative à l'Université Athabasca

(EN FRANÇAIS SEULEMENT)

CONFÉRENCIÈRE

Professeure Mistrale Goudreau,
Section de droit civil,
Faculté de droit,
Université d'Ottawa,
Ottawa (ON)

**LE PRINCIPE DE
NEUTRALITÉ
TECHNOLOGIQUE :**
CONSÉCRATION JURISPRUDENTIELLE ET
AMBIGUÏTÉ CONCEPTUELLE



Les textes législatifs traitent constamment des documents et des moyens de communication numériques ayant des incidences juridiques, ce qui pose des grands défis rédactionnels dans un monde de changement technologique. Dans ce contexte, on parle souvent de neutralité technologique.

Or, comme l'avance la Cour fédérale d'appel dans la décision *Société Radio-Canada c. Sodrac 2003 Inc.* (2014 CAF 84), présentement en appel devant la Cour suprême du Canada, le principe de neutralité technologique peut être compris de différentes façons. Il peut s'agir d'une « neutralité de support » c'est-à-dire d'une règle selon laquelle la valeur d'un document ne dépend pas de son support (papier ou électronique). On peut aussi y voir une notion d'« équivalence fonctionnelle »; le droit doit régir de la même façon les situations analogues, peu importe la technologie en cause. Enfin pour certains, et on trouve dans la jurisprudence de la Cour suprême des déclarations en ce sens, la règle de la neutralité technologique serait un principe d'interprétation beaucoup plus large, voulant que les lois s'appliquent uniformément, malgré la diversité technologique.

La présentation passera en revue ces différentes approches, fera une récapitulation des principales décisions où la Cour suprême du Canada a expressément fait référence à ce principe et présentera quelques-unes des difficultés que ces développements pourraient entraîner.

La participation nécessitera une connexion Internet avec une bande passante suffisante pour supporter des présentations vidéo. La présentation sera accessible par les navigateurs standards tels que Windows Explorer, Firefox ou Google Chrome.

La visualisation en groupe est recommandée dans une salle (ou des salles) avec un équipement audio-visuel suffisant pour accueillir le nombre de personnes inscrites à votre emplacement. Après l'événement, un lien vers l'enregistrement de la session sera disponible pour chaque inscription individuelle.

WEBINAIRE EN RÉDACTION LÉGISLATIVE

MARDI LE 17 MARS 2015, DE MIDI À 14H (HEURE DE L'EST)

POUR VOUS INSCRIRE

Veuillez remplir et retourner le formulaire à :
INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
mary.plagakis@ciaj-icaj.ca

Les détails de la connexion Internet seront envoyés avec votre confirmation d'inscription.

INFORMATION SUR LES PARTICIPANTS

Organisation:.....
Personne contact:.....
Nombre de personnes du même groupe:.....

Nom:.....
Prénom:.....
Courriel:.....
Téléphone:.....

FRAIS D'INSCRIPTION: 35 \$ PAR PERSONNE

PAIEMENT PAR:

Chèque Facture Visa MasterCard AmEx

No de carte.....

Date d'expiration.....

Nom sur la carte.....